



Constat d'accident est-il obligatoire

Par **spaspa**, le **21/06/2013** à **01:14**

Bonjour,rrnJ' ai eu un accrochage avec une voiture stationnée, le conducteur etait absent. J'ai attendu sur place durant 15 mn puis, comme il ne venait pas, j ai laissé mon numéro de téléphone sur le parebrise. J'attends toujours son appel mais rien.rrnDois-je faire un constat seule, ou bien conclure qu'il ne préfère pas le faire ?rrn[fluo]**Merci d'avance.**[/fluo]rn(formule obligatoire en fin de message si on veut obtenir des réponses)

Par **Tisuisse**, le **21/06/2013** à **07:29**

Bonjour,rrnVous avez fait ce que vous deviez, attendez donc que ce conducteur se manifeste.

Par **amajuris**, le **21/06/2013** à **09:51**

bjr,rrnmais si vous avez des dégâts sur votre véhicule, vous pouvez faire un constat en indiquant seulement le numéro de la voiture et sa compagnie d'assurance.rnvoyez avec votre assurance.rncdt